

A l'attention de Monsieur François Bayrou, Premier Ministre

Copie :

- **Madame Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles.**
- **Monsieur Yannick Neuder, Ministre auprès de la Ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins.**
- **Madame Marie Daudé, Directrice générale de l'offre de soins**

Monsieur le Premier Ministre,

L'ensemble des syndicats représentatifs des pharmaciens hospitaliers exerçant en Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) souhaite vous alerter sur un dossier d'une importance majeure pour notre profession.

Certains établissements de santé ou médico-sociaux connaissent actuellement des difficultés transitoires de recrutement de pharmaciens. Depuis 2023, de nombreuses discussions ont été engagées avec le Ministère de la santé sur la démographie professionnelle des pharmaciens exerçant en PUI.

Des solutions concrètes ont été proposées et partagées avec les services du Ministère de la santé pour répondre à cette situation.

Certaines déjà enclenchées commencent à porter leurs fruits.

D'autres propositions ont été faites sans qu'elles aient abouties à ce jour : régularisation des internes IPR, facilitation des remplacements par les internes et Dr Junior, facilitation et incitation aux coopérations territoriales pour lutter contre l'exercice pharmaceutique isolé, principale cause des difficultés sur le terrain.

Or nous avons appris qu'un projet de décret en Conseil d'État, serait actuellement en cours de rédaction par les services du Ministère de la Santé suite à votre arbitrage interministériel. Ce texte viserait à expérimenter la possibilité de déroger à l'exigence de détention du DES de pharmacie hospitalière comme condition de recrutement des pharmaciens de PUI, notamment en Ehpad. Ce projet découlerait d'une requête du préfet d'Eure-et-Loir pour répondre à une situation locale très spécifique.

Il suscite un rejet total de nos organisations, ainsi que de l'ensemble des pharmaciens que nous représentons.

Si ce projet est, pour nous tous, inacceptable c'est principalement au regard de la remise en question majeure de la compétence et de l'expertise pharmaceutiques que le DES garantit : il compromettrait l'exigence de qualité et de sécurité des soins que nous défendons au quotidien.

De plus son impact sur le problème auquel il se proposerait de remédier serait très faible voire nul. En effet il ne répondrait pas de manière structurelle à la problématique posée. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que des solutions existent déjà dans le périmètre règlementaire actuel (coopérations entre PUI ou conventionnement entre les établissements médico-sociaux sans PUI et officines).

En ce sens, Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons solennellement et collectivement de revoir votre position sur ce projet.

Dans le cas contraire, nous serons contraints de mobiliser l'ensemble de notre communauté professionnelle dans le cadre d'un préavis de grève reconductible ; tous les pharmaciens, les internes et les Dr Juniors de toutes les PUI du territoire seront appelés à interrompre leurs missions à compter du 18 septembre prochain, incluant le service des gardes ; toutes les activités pharmaceutiques seront arrêtées : préparations des chimiothérapies, préparations des radiopharmaceutiques, stérilisation, dispensation aux patients externes des produits de santé, ... ; seules les urgences vitales seront assurées.

Nous croyons à la possibilité d'un dialogue constructif sur ce sujet avec le Gouvernement. Dans le cas précis à l'origine de votre intervention, comme sur d'autres, des solutions existent permettant d'apporter à nos concitoyens admis en établissement de santé et médico-sociaux une prise en charge pharmaceutique efficace et de qualité.

Nous vous assurons Monsieur le Premier Ministre de notre entière disponibilité pour œuvrer dans ce sens.

Confiants dans votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Cyril Boronad

Président du Synprefh

(Syndicat National des Pharmaciens des établissements de santé)



Nicolas Coste

Président SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)



Florence Compagnon Dansin

Président du SNPGH

(Syndicat National des Pharmaciens Gérants et Hospitaliers)



Clémence Miniot / Florian Toth

Co-présidents FNSIP-BM

(Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale)



Damien Peyronnet

Président SNRPH

(Syndicat National des Radiopharmaciens)

